#### DEPARTEMENT DE L'ALLIER



### ARRONDISSEMENT DE VICHY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### Nombre de Membres :

# Séance du 5 Avril 2018

En exercice : 45 Présents : 27

Votants: 29 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté — Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Nº 4

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET:** 

Mmes et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (à partir de la délibération n° 4) – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J.

PLAN LOCAL D'URBANISME TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - J.D. BARRAUD - C. DUMONT - M.

CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

MARCHE AO2015.17 LOT 1 Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – A. GIRAUD – M.

MONTIBERT - R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**AVENANT Nº1** 

Absents ayant donné procuration:

M. Alain DUMONT à M. Jean-Marc GERMANANGUE - M. Jacques PI ETTERY à Mrs Nicole COUI ANGE

BLETTERY à Mme Nicole COULANGE

Absents excusés :

Rendue exécutoire :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

nsmise en Sous-Préfecture le :

Mmes et MM. P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – E. VOITELLIER – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – J.M. BOUREL – J. BLETTERY,

1 7 AVR. 2018

Conseillers Délégués, Membres.

liée ou notifiée le : 17 AVR. 2018

Mmes et MM. C. BERTIN - C. CATARD - J. JOANNET - G. DURANTET -

F. BOFFETY - A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire: Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché AO 2015.17 en date du 12 janvier 2016, attribué à CDHU pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Cusset, Magnet, Saint-Germain-des-Fossés et Billy,

Vu l'avenant de transfert du marché en date du 2 mai 2017, au profit de Vichy Communauté, consécutivement au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération,

Considérant que la compétence PLU a été transférée à Vichy Communauté le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans des délais qui n'ont pas permis au service mutualisé de l'Urbanisme de Vichy Communauté de s'organiser pour absorber l'accroissement de la charge de travail découlant de la gestion de l'ensemble des PLU en cours d'élaboration ou de révision sur le territoire communautaire,

# Propose au Bureau Communautaire:

- de conclure un avenant n°1 au marché AO2015.17 pour prolonger le délai global d'élaboration des PLU précités de 28 mois pour le porter à 48 mois,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Le Président.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 5 avril 2018.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Frédério AGLILERA



#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHIS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

ELABORATION ETTREVISION, DE PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)

MARCHE A02016 17 ENIDATE DU 12 JANVIER 2016

LOTT - SECTEUR NORD

LOTT - Saint Germain des Fosses - Billy)

# A fildentification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entire adjudicatrice).

Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE

9 Place Charles de Gaulle CS 92956 03209 Vichy cedex

Représenté par le Conseiller délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT

# Baidentification du titulaire du marche public ou de l'accord-caure.

#### C.D.H.U

11 Rue Pargeas 10 000 TROYES

Représenté par son Directeur, Monsieur Claude GALAND

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

# ELABORATION ET REVISION DE PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) LOT 1 – SECTEUR NORD

(Cusset - Magnet - Saint Germain des Fossés - Billy)

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 14 janvier 2016
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 20 mois à compter de la notification du marché
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant HT: 158 230,00 €

Taux de la TVA 20 %

Montant TTC: 189 876,00 €

## 

Modifications introduites par le présent avenant :

Il est rappelé en premier lieu que la durée moyenne d'élaboration d'un PLU est d'environ 3 ans. Ce délai comprend l'exécution des prestations, mais également les délais de validation par le pouvoir décisionnel, les délais

EXE10 ... 1 Page: 1 / 4

incompressibles d'enquête publique, de consultation de certains services de l'Etat et des personnes publiques associées.

De plus, les communes de Cusset et Billy mènent actuellement des études complémentaires au domaine de l'urbanisme, notamment sur les thèmes du patrimoine et de la redynamisation de centre-ville. Afin de tenir compte de ces réflexions transversales, les procédures de Plans Locaux d'urbanisme en cours ont pris du retard sur le planning initial.

Dans le cadre du groupement de commandes, objet du présent avenant, il était prévu qu'une fois le marché notifié, chaque commune se charge de l'exécution des prestations la concernant.

Or, la compétence PLU a fait l'objet d'un transfert au profit de Vichy Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans des délais qui n'ont pas permis au service mutualisé de l'Urbanisme de Vichy Communauté de faire face à l'accroissement de la charge de travail découlant de la gestion de l'ensemble des PLU en cours d'élaboration ou de révision sur le territoire communautaire.

Par ailleurs, l'interaction entre les projets de la commune et ceux de la communauté d'agglomération entraîne des périodes de validation très importantes (COTECH, COPIL,...).

Enfin, le projet de fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise avec la communauté d'agglomération, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a figé certains projets retardant les prises de décision dans l'attente de la fusion.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la durée du marché est prolongée de 28 mois, soit jusqu'au 13 janvier 2020.

Toutoe lee elevees du	Looptrof initial	ما ممالمتنامدات			demeurent en vigueur
- 1 UULES 165 CIAUSES UL	J CONTAL INHIAL	auxonesies ie	bresent avenant	ne demoe bas	nemeurent en viniteur

Incidence	financière	de l'aven	ant
		uciavcii	201 IL

L'avenant a une incidence	financière sur le mon	tant du marché pu	ublic ou de l'	accord-cadre :
(Cocher la case correspoi		•		

冈

NON

OUI

## E'-Signature du titulaire du marche public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

	•
F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'e	intité adjudicatrice).
	A
	A:, le
	Signature
	-

EXE10 - Page: 2 / 4

# G Notification de l'avenant au fittuaire du marché public ou de l'accord cadre.

🛮 En cas de remise contre récépis	ssé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous	<b>3</b> :
«	Reçue à titre de notification copie du présent avenant »
A	, le
s	ignature du titulaire,
■ En cas d'envoi en lettre recomm	nandé avec accusé de réception :
	tal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)
En cas de notification par voie é	loctronique :
	éception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de
l'accord-cadre.)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

Date de mise à jour : 25/02/2011.

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018 -

Objet de l'acte : PLAN LOCAL D'URBANISME - MARCHE AO2015-17 LOT 1 - AVENANT N° Date de décision: 05/04/2018 Date de réception de l'accusé 17/04/2018 de réception : Numéro de l'acte: 05AVR2018 4 Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180405-05AVR2018\_4-DE Nature de l'acte : Délibération Matières de l'acte: 2.1 Urbanisme Documents d urbanisme Date de la version de la 19/04/2017 classification: Nom du fichier: 4.pdf (99\_DE-003-200071363-20180405-05AVR2018\_4-DE-

1-1\_1.pdf)